7· Question du groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes relative à la situation du logement public en Val-de-Marne

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation du logement social et sur les difficultés persistantes d'accès au logement public dans le Val-de-Marne.

Le rapport indique notamment que 4 830 logements sociaux ont été agréés en 2025, soit le niveau le plus élevé depuis dix ans, et que plus de 110 000 personnes sont actuellement en attente d'un logement social dans le Val-de-Marne. Ces chiffres témoignent de l'ampleur des besoins, mais ils ne permettent pas à eux seuls d'évaluer l'efficacité de la politique menée en matière de logement social. Un logement agréé ne constitue pas encore un logement livré et disponible pour les demandeurs. Surtout, le rapport ne permet pas de mesurer la manière dont cette production contribue au rééquilibrage territorial de l'offre de logements sociaux, pourtant au cœur des objectifs de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

La loi SRU impose en effet aux communes concernées des objectifs précis de production de logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale et de lutter contre les déséquilibres territoriaux. Or, le rapport d'activité ne mentionne ni la situation des communes déficitaires au regard de leurs obligations, ni le nombre de communes faisant l'objet d'un constat de carence, ni le bilan des sanctions ou des obligations de rattrapage qui leur sont appliquées.

Cette question est d'autant plus préoccupante que les orientations prises au niveau national semblent aller vers un assouplissement des obligations de la loi SRU. Vincent Jeanbrun, Ministre de la Ville et du Logement, a décidé en février 2026 d'alléger les sanctions qui concernaient Saint-Maur-des-Fossés, pourtant très largement en dessous de ses obligations légales, avec seulement 11,5 % de logements sociaux pour un objectif de 25 %. Lors de sa visite à Saint-Maur, le ministre a justifié cet allègement en affirmant vouloir « récompenser les bons élèves ».

Dans un département où plus de 110 000 personnes sont en attente d'un logement social, il nous paraît donc légitime de vous demander **comment vous entendez concilier cet assouplissement des sanctions avec la nécessité de faire respecter les obligations légales de production de logements fixées par la loi SRU.**

Nous souhaiterions donc connaître, à la fin de l'année 2025, le nombre exact de communes du Val-de-Marne qui ne respectent pas leurs obligations au titre de la loi SRU, le nombre de communes déclarées carencées et le bilan des mesures prises par l'État à leur encontre.

Combien de logements sociaux ont été effectivement produits dans ces communes au cours de l'année 2025 et quelle part des 4 830 logements agréés dans le département y est localisée ?

Par ailleurs, **pouvez-vous nous préciser combien des logements sociaux agréés en 2025 ont effectivement été mis en chantier ou livrés, et combien sont aujourd'hui effectivement disponibles pour les demandeurs de logement social ?**

Enfin, **quelles mesures concrètes l'État entend-il prendre pour accélérer la production de logements sociaux, mais également pour garantir un véritable rééquilibrage territorial de cette production ?**

Quelles dispositions envisagez-vous à l'égard des communes qui restent durablement en dessous des objectifs fixés par la loi SRU et qui contribuent ainsi à reporter l'effort de construction sur les communes qui produisent déjà une part importante du logement social départemental ?

Vous remerciant de l'attention que vous pourrez porter à ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations républicaines.

Fatiha AGGOUNE, Présidente du groupe
Nicolas BESCOND, Pierre GARZON, Lamya KIROUANI, Franck MORA, Flore MUNCK, Sokona NIAKHATÉ, Marion MARTIN, Imène SOUID, Hocine TMIMI, Ibrahima TRAORÉ.